

sieur l'Orateur, comme les provinces n'ont pas donné leur consentement unanime à la publication de cette correspondance, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut déposer les documents demandés.

Je demanderais donc à l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

[Traduction]

Mme MacInnis: Si le secrétaire parlementaire peut m'assurer que les provinces ont refusé d'accorder leur consentement, je serai heureuse de retirer la motion.

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée?

Mme MacInnis: Ai-je bien compris que les provinces ont refusé leur consentement?

M. Isabelle: C'est exact.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'ÉTUDE DES TEXTILES

Motion n° 139—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude sur les textiles dont il est fait mention aux pages 51 et 52 du rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour la période allant du 1^{er} avril 1967 au 31 mars 1968.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a signifié au député par ses réponses antérieures, cette étude renferme des renseignements fournis au ministère à la condition qu'ils ne soient pas divulgués. En manquant à cet engagement, le ministère verrait diminuer ses chances d'obtenir d'autres renseignements de ce genre dans l'avenir. C'est pourquoi, le ministre demanderait au député de bien vouloir se raviser et de retirer sa motion.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le public aimerait connaître ces renseignements et je demande donc le vote.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉLIVRANCE DE PASSEPORTS AUX RAVISSEURS DE M. JAMES CROSS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelle est la politique du gouvernement en ce qui a trait à la délivrance de passeports aux terroristes qui ont enlevé James Cross et qui sont partis pour Cuba?

[M. Isabelle.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les ravisseurs n'avaient pas de passeport quand ils ont quitté le Canada.

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai pas dit ça.

L'hon. M. Sharp: Ils sont partis avec des papiers leur permettant de voyager, mais ils n'ont pas de passeports.

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai jamais dit le contraire. J'ai demandé au ministre quelle serait la politique du gouvernement en ce qui concerne la délivrance de passeports à ces gens-là.

L'hon. M. Sharp: J'imagine que leur demande sera refusée, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, devons-nous comprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne peut répondre sans faire appel à son imagination?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois intervenir. Cette question supplémentaire me semble hypothétique.

LES RELATIONS AVEC CUBA ET L'ALGÉRIE ET L'ENTRAÎNEMENT DE TERRORISTES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question supplémentaire. J'ai posé hier au premier ministre une question concernant les relations du Canada avec Cuba et l'Algérie en ce qui concerne le FLQ. Étant donné que la question concerne plusieurs ministères, à savoir le ministère des Affaires extérieures et le solliciteur général, le premier ministre a indiqué que la question devrait être posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande si le ministre peut y répondre.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si le député veut bien poser sa question, monsieur l'Orateur, je m'efforcerai d'y répondre.

M. Nesbitt: Étant donné que le Canada entretient des relations diplomatiques complètes avec la République de Cuba et la République d'Algérie et que, d'autre part, les organes d'information ont, à plusieurs reprises, prétendu que des terroristes du Québec s'entraînaient dans ces pays et rentraient ensuite au Canada—dans le cas le plus récent, ils sont rentrés à Cuba—beaucoup de Canadiens s'interrogent à ce sujet. Le ministre peut-il indiquer clairement si les informations selon lesquelles des terroristes s'entraînent dans ce pays sont exactes? Dans le cas contraire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du gouvernement du Canada envers le gouvernement de Cuba pour la façon dont il a collaboré.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sharp: Car on a laissé entendre que la conduite du gouvernement de Cuba était quelque peu répréhensible. Je veux qu'il soit clair qu'il a agi à notre demande, et à notre demande uniquement. J'ai tout lieu de croire que ce pays ami n'adopterait pas une conduite hostile envers le Canada.